



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 25 juin 2020 – N° 72/H030

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Programme statistique 2020

BANQUE DE FRANCE	2
AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION	5
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et des synthèses économiques Département des comptes nationaux.....	7
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Direction générale des finances publiques (DGFIP) Service de la gestion fiscale Sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques Bureau des études statistiques en matière fiscale (Bureau GF-3C).....	9

AVERTISSEMENT

Dans ce programme de travail, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AG : avis généraux

SF : avis de la commission « Système financier et financement de l'économie »

Les avis généraux et ceux de la commission « Système financier et financement de l'économie » figurent en annexe.

Par ailleurs, les opérations et travaux référencés sont également repris dans un document synthétique qui indique, en regard de chaque avis du moyen terme 2019-2023, et de manière abrégée, l'ensemble des opérations et travaux cités dans chaque commission.

0. Orientations pour 2020

Présenter en une page maximum les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2020, pour ce qui concerne le champ de la statistique publique.

Dans un cadre européen ou national, les principaux travaux de l'année 2020 s'inscrivent dans le plan de travail de moyen terme 2019-2023 du Cnis et des objectifs de développement durable de l'ONU. Ainsi, les nouveaux projets visent notamment la finance durable, les *fintechs* ainsi que la mesure des inégalités.

Plusieurs révisions réglementaires nationales décidées en 2019 feront l'objet de travaux méthodologiques en 2020 afin de définir les évolutions de collectes statistiques associées. Des révisions de plusieurs règlements européens visant les statistiques bancaires sont au plan de travail 2020.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux de votre service qui débiteront en 2020, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2020. Ils feront l'objet d'une présentation synthétique.

· Finance verte : dans le cadre du développement de références européennes en matière de nomenclatures d'activités bénéficiant à la transition écologique, les réflexions des statisticiens se structurent par la mise en place d'un groupe d'experts afin de faire un état des lieux de l'existant, des besoins des utilisateurs et des perspectives d'évolution des collectes en la matière. *Ces travaux seront suivis dans la commission « Système financier et financement de l'économie » en relation avec l'avis de moyen terme « Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier » (avis SF6).* Au niveau européen, la BCE et les banques centrales nationales volontaires, dont la France, ont pour objectif de réaliser un état des lieux et de tracer des perspectives d'ici fin 2020.

· Finance durable : la mise en œuvre d'évolutions de la collecte relative à l'épargne réglementée va débiter en 2020 afin d'intégrer les modifications légales visant à employer en partie les fonds collectés au titre des livrets réglementés au financement de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire. *Ces travaux seront suivis dans la commission « Système financier et financement de l'économie » en relation avec l'avis de moyen-terme « Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier » (avis SF6).* La concertation avec la profession bancaire permettra de définir la méthodologie de collecte en 2020.

Sont également rappelés les projets majeurs de votre service, dont l'instruction se poursuivra en 2020 ou qui entreront en production en 2020 : intitulé, phase prévue en 2020.

· Les travaux relatifs aux *Fintechs* de l'*Irving Fischer Committee*, lancés en 2019, conduiront en 2020 à une publication faisant un état des lieux des statistiques disponibles, des initiatives en cours de développement et des perspectives de travaux nouveaux au sein des banques centrales. *Ce sujet sera suivi dans la commission « Système financier et financement de l'économie » en relation avec l'avis de moyen terme « Mesurer l'importance du phénomène de la fintech ou nouvelle industrie financière » (avis SF5).*

· Compte tenu du cadre européen, le dispositif de cotation des entreprises évoluera afin de satisfaire les règles statistiques de l'Eurosystème pour valider un modèle d'évaluation répondant aux standards ICAS (*In-house Credit Assessment System*).

· Le règlement européen relatif aux statistiques de paiement fera l'objet d'une révision dans le cadre du comité statistique de l'Eurosystème.

· Le règlement européen relatif aux statistiques monétaires sur base des bilans bancaires sera révisé, notamment pour enrichir les données relatives à l'immobilier commercial.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

Selon notre analyse, le haut degré de concentration du commerce international de services – quelques milliers d'entreprises réalisent l'essentiel des échanges – ouvre la voie à une diminution de la taille de l'échantillon de l'enquête ECEIS (enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services) sans perte majeure de précision. Plus précisément, il est proposé :

- de réduire d'environ un tiers la taille de l'échantillon de l'ECEIS ;
- de modifier en profondeur la stratification de l'enquête, afin, d'une part, d'accompagner la baisse de la taille de l'échantillon, d'autre part, de faciliter la production des statistiques STEC (*Services Trade by Enterprise Characteristics*), dont la transmission à Eurostat pourrait devenir obligatoire dans les années à venir ;
- de demander aux entreprises de déclarer l'ensemble de leurs contreparties géographiques, afin de résoudre de manière simple un problème structurel de qualité dans les données produites (actuellement, seuls les trois premiers pays de contrepartie sont déclarés).

La transformation envisagée pourrait avoir lieu dès la prochaine enquête, qui débutera en mars 2020.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

*Y compris : . données massives, données satellitaires, etc.
. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)
. nouveaux appariements de données individuelles.*

Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service. Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

Dans le cadre d'un groupe de travail européen du SEBC (Système européen des banques centrales) et afin de pouvoir mieux appréhender les inégalités et leur évolution, plusieurs travaux méthodologiques sont prévus pour produire une distribution du patrimoine des ménages à partir des comptes nationaux et sur la base des données de l'enquête HFCS (*Household Finance and Consumption Survey*) corrigées des biais de non-réponse et de sous-estimation de leur patrimoine par les ménages. Ces travaux devraient durer 3 ans. *Ils seront suivis dans la commission « Système financier et financement de l'économie » en relation avec l'avis général de moyen terme « Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité » (avis AG2).*

Dans le cadre d'un autre groupe de travail européen, une étude sera engagée afin d'étudier la faisabilité de distinguer au sein des comptes financiers les sociétés non financières contrôlées par l'étranger. Ces travaux seront menés avec la balance des paiements et ont pour but de fournir davantage de données qui permettraient d'éclairer les enjeux liés à la mondialisation et aux activités des multinationales. *Ils seront suivis dans la commission « Système financier et financement de l'économie » en relation avec l'avis de moyen terme « Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale » (avis SF2).*

Par ailleurs, les travaux engagés en 2019 pour préparer le prochain rebasage des comptes nationaux en 2024 (dont particulièrement l'amélioration de la cohérence entre les comptes nationaux et la balance des paiements) se poursuivent.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La Banque de France rend public un référentiel des institutions financières et des administrations publiques afin d'aider les remettants statistiques dans la sectorisation de leurs entités. En 2020, ce référentiel intégrera le LEI (*Legal Entity Identifier*) pour les entités qui en disposent.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

Dans le cadre de la politique nationale d'éducation financière, la Banque de France enrichit les supports de portée pédagogique du nouveau portail *mesquestionsdéconomie*.

Les séries chronologiques mises à disposition *via* le portail Webstat (www.banque-france.fr/statistiques/acces-aux-series/webstat) sont régulièrement enrichies. La Banque de France ouvre ses données statistiques publiques en *open data* et propose une API permettant d'intégrer les données du portail *Webstat*.

La Banque de France a ouvert le 2 novembre 2019 une *Open Data Room* à New York. Elle est la première Banque centrale européenne à proposer un accès décentralisé à ses données monétaires, financières et économiques, couvrant tous les secteurs économiques.

Ces travaux s'inscrivent dans l'avis de moyen terme de la commission « Système financier et financement de l'économie » « Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie) » (avis SF8).

0. Orientations pour 2020

Le programme de travail statistique de l'ACPR en 2020 s'inscrit dans le cadre de la stratégie données de la Banque de France. Les données remises par les organismes des secteurs bancaire et assurances poursuivent leur convergence vers les standards internationaux et européens que sont « Corep/Finrep » déclinant notamment « Bâle 3 » en Europe pour les banques et « Solvabilité 2 » (assurances), accompagnées de quelques collectes régulières ou *ad hoc* à vocation ou intérêt nationaux. Les publications de l'ACPR sont principalement réalisées dans la collection « Analyses et synthèses », mais également dans la collection « Débats économiques et financiers », les articles du *Bulletin de la Banque de France* ou encore les billets du *Blog* BdF (Banque de France). Le rapport « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance » constitue la deuxième partie et illustre le *Rapport annuel de l'ACPR*.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

A) Dans le domaine bancaire

Le contexte technique de gestion des remises prudentielles européennes se caractérise par des mises à jour taxonomiques régulières par l'Autorité bancaire européenne (nouveaux états, modifications d'états existants). Cela entraîne l'enrichissement des informations disponibles, mais crée en retour la nécessité d'un suivi coûteux de la qualité des données (délais et contenu de remises qui sont par ailleurs différenciées selon la taille ou la nature des assujettis). Les informations statistiques publiées *via* l'annexe du *Rapport annuel de l'ACPR* s'enrichissent régulièrement du contenu de ces évolutions, y compris par le biais de comparaisons européennes, lorsque la disponibilité des données le permet.

B) Dans le domaine des organismes d'assurance

Dans le contexte du suivi renforcé des risques assurantiels : développement des analyses de solvabilité en environnement de taux bas, qui donneront lieu à publications dans la mesure où elles sont approuvées par le collège de l'ACPR.

L'intégration des données issues des nouveaux formats de remise « Solvabilité 2 » permet une utilisation désormais régulière de statistiques de comparaison sur les données internationales transmises par l'Autorité européenne (AEAPP) : provisions techniques, solvabilité, activité (primes) pour l'essentiel.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Aujourd'hui, l'ACPR dispose de deux outils pour suivre le développement des flux d'assurance vie dans leur dimension « épargne » :

- une collecte prudentielle hebdomadaire,
- une enquête mensuelle volontaire sur les flux des produits « euro croissance » et « Vie Génération ».

Du fait des aménagements réglementaires apportés à certains produits d'épargne dont l'euro croissance, cette collecte est devenue en partie obsolète et doit faire l'objet d'une adaptation substantielle.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En application des décisions et recommandations du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) :

- sont inscrits au programme de travail 2020 la définition et la mise en œuvre avec les établissements de crédit d'un suivi de la rentabilité de leurs crédits à l'habitat ;
- est prévue la refonte de l'état de remise sur les crédits à l'habitat pour permettre d'assurer un suivi de la recommandation du HCSF sur l'évolution des critères d'octroi des crédits immobiliers ;
- en assurances : analyses de solvabilité en environnement de taux bas (*cf. ci-dessus*).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

0. Orientations pour 2020

En 2020, le département des comptes nationaux sera très mobilisé sur les changements liés aux outils et aux travaux préparatoires liés au changement de base. Au-delà des travaux courants, l'activité du département des comptes nationaux se concentrera en priorité :

- s'agissant des comptes annuels, sur les travaux préparatoires à la future base des comptes nationaux, dont la publication est attendue en 2024 : refonte aussi bien de l'application Pélican que du processus métier des comptes annuels, exploitation de l'enquête sur les achats des entreprises notamment et estimation du PIB en niveau ;

- s'agissant des comptes trimestriels, sur le portage sous environnement R-Postgre et le transfert au CEI de l'application Ariège. Ce projet mobilisera beaucoup la division des comptes trimestriels car il suppose la réécriture de l'intégralité des chaînes self de l'application. Par ailleurs, le calendrier de publication des comptes trimestriels a été simplifié, avec le passage de 3 à 2 publications par trimestre.

Par ailleurs, la mesure de la croissance, affectée par les mesures de confinement instaurée le 16 mars, a nécessité des ajustements méthodologiques importants des comptes trimestriels et la mobilisation de données nouvelles.

Les comptes nationaux continueront de représenter l'Insee dans de nombreux groupes de travail européen, en particulier sur l'estimation des gains de productivité, ou sur l'estimation de la fraude.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Dans le cadre des travaux préparatoires de la prochaine base des comptes nationaux, une enquête sur les achats des entreprises a eu lieu au second semestre 2018. Le volet achats de cette enquête vise à collecter des informations récentes sur les achats des entreprises afin d'actualiser les données du tableau des entrées intermédiaires (TEI) de la comptabilité nationale, qui rend compte des consommations intermédiaires des branches d'activité de l'économie en différents produits. Cette enquête est en cours d'exploitation.

Une enquête sur la production des entreprises a eu lieu en 2019. Elle vise à identifier parmi les flux entre unités légales consolidés au sein des entreprises profilées ceux qui doivent continuer à être décrits en comptabilité nationale, afin de permettre à la comptabilité nationale d'utiliser de manière optimale les données É sane en entreprises profilées.

Ces deux enquêtes sont élaborées et seront exploitées en étroite collaboration avec la direction des statistiques d'entreprises (DSE).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Avec la crise sanitaire les comptes trimestriels ont dû adapter leur méthode d'estimation en raison notamment du profil infra-trimestriel de l'activité que les modèles usuels ne permettaient pas de retracer ; par exemple l'impact du confinement fin mars pour l'estimation de la croissance au premier trimestre. Au-delà des adaptations méthodologiques conséquentes (CVS, étalonnage-calage notamment), les comptes trimestriels se sont appuyés sur l'estimation réalisée par le département de la conjoncture de la baisse d'activité liée au confinement (nowcastings publiés à partir du 24 mars) sur la base d'indicateurs nouveaux, dit à haute fréquence, tels que les transactions par cartes bancaires ou les données de caisse de la grande distribution.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Un outil de modélisation input-output (Avionic) a été développé mis au point en 2018 au département des comptes nationaux (DCN). Des premières études ont commencé à être produites (made in France, prix de l'électricité). Le modèle Avionic est particulièrement intéressant pour apprécier le positionnement de la France dans les chaînes de valeur, l'analyse du commerce extérieur français, l'étude des mécanismes de transmission des chocs de prix au sein de l'appareil productif, etc. Les programmes du modèle Avionic seront ouverts dans le courant du deuxième semestre 2020.

Le compte des ménages par catégories réestimé en 2017 sur l'année de référence 2011 et projeté par *nowcasting* jusque 2015, a été recalé en 2018 sur les niveaux de la base 2014 des comptes nationaux et prolongé par *nowcasting* jusque 2016. Les comptes des ménages ont depuis été réestimés en niveau sur l'année 2016, ces résultats seront diffusés au troisième trimestre 2020.

Le calendrier de publication des comptes trimestriels a été modifié en 2019, afin d'alléger la charge pour les producteurs (en passant d'un rythme de trois publications par trimestre à deux) tout en avançant la date de disponibilité des premières estimations relatives aux comptes d'agents (T+60).

0. Orientations pour 2020

Face à l'augmentation croissante des demandes d'accès à de nouveaux jeux de données fiscales, tant du côté des institutionnels (Insee, services statistiques ministériels (SSM), Inspection générale des Finances, Cour des Comptes notamment) que des chercheurs, le bureau GF-3C va procéder à l'acquisition et la production de nouvelles bases de données en 2020.

La diffusion au grand public de tableaux de données agrégées effectuée jusqu'à présent *via* le site *impots.gouv.fr* s'effectuera dans le courant de l'année 2020 *via* une nouvelle plateforme commune aux différentes directions des ministères économiques et financiers, le site *data.economie.gouv.fr*.

La transmission de données fiscales au profit des autres SSM se verra facilitée, à l'instar de l'Insee, par la conclusion d'accords cadres organisant les transmissions récurrentes. Ces accords permettent d'encadrer juridiquement les transferts de données et d'établir un calendrier de transmission des fichiers facilitant l'organisation du travail de chacun.

En 2020, le bureau GF-3C va également adapter son organisation afin de répondre au mieux aux sollicitations de plus en plus nombreuses de travaux d'évaluation des politiques publiques.

S'agissant des chercheurs, une attention particulière sera portée sur les conséquences du Brexit pour la mise à disposition de données fiscales aux chercheurs situés au Royaume-Uni. La mise en place de procédures d'accès spécifiques garantissant la bonne application de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel est d'ores et déjà initiée.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Le bureau GF-3C ne réalise aucune enquête au sens statistique du terme tel que défini par le Cnis.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1.2.1 Acquisition du Fichier national des Comptes Bancaires et assimilés (Ficoba).

Ce fichier liste tous les comptes bancaires ouverts en France : comptes courants, comptes d'épargne, comptes titres, etc. Il indique les opérations d'ouverture, de modification et de clôture d'un compte, en précisant les informations suivantes :

- nom et adresse de la banque qui gère le compte
- identité du ou des titulaires
- caractéristiques essentielles du compte (numéro, type de compte, etc.)
- date et nature de l'opération déclarée (ouverture, clôture, modification).

Ces données vont être testées avant leur transmission à l'Insee. Comme il compte actuellement plus de 800 millions d'enregistrements, un gros travail d'apurement est nécessaire avant tout transfert.

1.2.2 Acquisition du Fichier DMTG (Droits de mutation à titre gratuit) :

Des travaux vont être menés afin de recenser les données qui pourraient être mobilisées à partir de l'application de gestion utilisée par les services d'enregistrement (application Fidji Enregistrement) à des fins statistiques.

1.2.3 Acquisition d'un fichier issu du flux SACRE-DSN-Ecollab

Le bureau va travailler à mobiliser les données relatives aux revenus des utilisateurs des plateformes collaboratives (Airbnb, etc.) saisies par les professionnels via le portail déclaratif à destination des professionnels.

1.2.4 Modification du flux d'acquisition des données de TVA

Les données TVA actuellement acquises *via* Medoc devraient prochainement être acquises à partir du silo E-Pro.

1.2.5 Acquisition d'un fichier relatif aux dons faits aux associations

Le bureau GF-3C va acquérir le fichier issu des déclarations établies par les associations ayant reçu des dons.

N.B. L'utilisation de ces nouveaux fichiers à des fins statistiques devra au préalable faire l'objet d'une analyse de conformité à la réglementation en matière de données à caractère personnel (RGPD).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Le fichier DVF (données des valeurs locatives) a été testé et va être mis en production courante après réalisation d'un certain nombre de travaux de corrections et de redressements pour son exploitation à des fins statistiques.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La DGFIP réfléchit à étendre l'usage de son identifiant logement à l'ensemble des acteurs du logement de façon notamment à faciliter les échanges d'informations.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le bureau GF-3C travaille à la diffusion en 2020 de publications au format 4 pages sur les principaux impôts.

Annexe 1 – Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 – Avis moyen terme des commissions du Cnis cités dans le programme

Commission « Système financier et financement de l'économie » (liste exhaustive)

Système financier

SF1. Suivre la mise en œuvre du LEI (*Legal Entity Identifier*)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

SF2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

SF3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (*shadow banking*)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

Financement de l'économie

SF4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

SF5. Mesurer l'importance du phénomène de la *fintech* ou nouvelle industrie financière

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

SF6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Dans la suite des groupes de travail

SF7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

SF8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.